

Le développement de l'aéroport de Genève ne peut se faire sans la prise en compte des intérêts de la population, selon les riverains et les écologistes

# Contrôler la croissance de l'aéroport

FLORIAN ERARD

**Initiative** ▶ «Quel aéroport voulons-nous?» C'est la question de fond que pose l'initiative lancée par la Coordination régionale pour un aéroport de Genève urbain, respectueux de la population et de l'environnement (CARPE) présidée par Lisa Mazzone, également conseillère nationale verte. En clair, la CARPE regrette le peu de débat autour du développement de l'Aéroport international de Genève (AIG). L'enjeu? L'horizon 2030. D'après les projections de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC), ce ne seraient pas moins de 25 millions de passagers par an, contre 15 millions aujourd'hui, qui fréquenteront l'AIG dans quinze ans. Ce qui impliquerait 650 vols journaliers, soit environ un vol toutes les nonante secondes. Et de cela, la CARPE n'en veut pas.

Plus que les apports économiques d'un aéroport à taille augmentée, les associations écologistes et de riverains regroupées au sein de la CARPE souhaitent que les coûts induits entrent dans la balance des autorités.

## Déni démocratique?

«Nous voulons ouvrir un débat et intervenir dans ce dossier! Pour l'instant, les décisions se prennent entre Berne et Genève dans une tour d'ivoire, image M<sup>me</sup> Mazzone. L'initiative cantonale entend donner une orientation au Conseil d'État genevois», explique-t-elle avant de reconnaître que la «fenêtre de tir était étroite» puisque l'OFAC est aux commandes avec son Plan sectoriel d'infrastructure aéro-

De gauche à droite: Lisa Mazzone, présidente de la CARPE, Yvan Rochat, conseiller administratif de Vernier, Jérôme Strobel, de Noé 21, et Nigel Lindup de l'ARAG. FED



nautique (PSIA), qui détermine les besoins futurs de l'aéroport. Le canton est évidemment consulté.

Concrètement, les initiants veulent inscrire dans la Constitution genevoise la nécessité de développer l'aéroport tout en trouvant un «équilibre entre l'importance économique, sociale et culturelle de l'AIG et la limitation des nuisances pour la population et l'environnement». Par ailleurs, toujours dans l'initiative, il est rappelé que l'aéroport relève du droit public, par analogie au statut des Services industriels (SIG) ou des Transports publics (TPG). «De la sorte, nous rappelons l'AIG à sa mission de service public», explicite M<sup>me</sup> Mazzone.

## Une croissance, non sans frais

«Cette initiative a le mérite de mettre en balance les coûts et les apports qu'induit l'AIG», a salué

Yvan Rochat, conseiller administratif de Vernier, venu soutenir la CARPE. Les associations de riverains s'inquiètent en effet d'une augmentation des nuisances sonores. «La quantité de mouvements va continuer à augmenter, même avec la technologie qui progresse. Pour l'instant, Swiss remplace ses avions les plus silencieux par d'autres plus silencieux encore. La masse de bruit ne va donc pas significativement diminuer», explique Mike Gerard, président de l'Association des riverains de l'aéroport de Genève (ARAG), graphiques et statistiques à l'appui.

Quant à la pollution, Jean-Pascal Gillig, du WWF, rappelle que l'aéroport est aujourd'hui responsable de 23% des émissions de CO<sub>2</sub> du canton, faisant jeu égal avec le chauffage de toute l'agglomération. Développer davantage l'aéroport est une aberration climatique, selon lui. Et d'ajouter

que la technologie n'est pas non plus la panacée.

«Il ne faut pas négliger les coûts que tout cela engendre, même si nous ne réfutons pas que l'AIG est un outil économique primordial pour le canton», martèle Jérôme Strobel, de l'association écologiste Noé 21. Des «externalités» devront être assumées. Entre autres, les coûts climatiques, que M. Strobel estime à 200 millions de francs par an, les frais de santé (100 millions par an) ou encore la moins-value immobilière pour les propriétaires riverains de l'aéroport, chiffrée à 325 millions de francs pour Versoix uniquement. Des coûts reportés sur les riverains, le système de santé, les impôts du contribuable ou encore sur les propriétaires, déplore M. Strobel.

## Représentativité garantie

Si l'OFAC rappelle que le PSIA doit répondre aux normes légales de

protection de l'environnement, le Département de la sécurité et de l'économie, chargé du dossier de l'AIG, explique que «le développement de l'AIG doit permettre un juste équilibre entre la prospérité économique du canton et le bien-être de la population». Étant donné que des pourparlers sont encore en cours entre Genève et Berne, le DSE ne donne aucune autre indication, si ce n'est que l'enveloppe de bruit entre 22 h et minuit est encore en discussion. Quant à la concertation, le département rappelle que la représentativité populaire est garantie au sein du conseil d'administration de l'AIG. Également contacté, l'AIG assure que les riverains ne seront pas oubliés au moment de négocier cette augmentation de fréquentation qualifiée de «raisonnable» par son porte-parole, Bertrand Stämpfli. «Ce ne sont que 3% d'augmentation par an», dit-il. I

## Champ-Dollon encore tancé par le Tribunal fédéral

**Prison** ▶ Le Tribunal fédéral (TF) a une nouvelle fois donné raison à un détenu de la prison de Champ-Dollon. Il a reconnu que cette personne avait passé 599 jours dans des conditions de détention illicites. Durant cette période, cet homme a disposé de moins de 4 m<sup>2</sup> d'espace individuel dans sa cellule.

«Il s'agit d'une durée record», a relevé mercredi Robert Assaël, l'avocat du détenu, confirmant une information parue dans la *Tribune de Genève*. La Cour de justice du canton de Genève avait pourtant estimé que les conditions de détention n'avaient pas respecté les exigences minimales pendant seulement 226 nuits.

Le TF n'a pas suivi le raisonnement de la Cour de justice. Il a indiqué que la possibilité pour le détenu de sortir de sa cellule entre trois heures trente et cinq heures trente par jour ne suffisait pas en soi à rendre les conditions de détention conformes à la Convention européenne des droits de l'homme.

Pour le TF, les conditions de détention du prisonnier n'ont ainsi pas respecté les standards minimaux pendant 599 jours, et non pas seulement pendant 226 jours, comme le prétendait la justice genevoise.

Le détenu qui a fait recours a été condamné à neuf ans de prison pour tentative d'assassinat, en 2015. Il a passé 1206 jours en détention provisoire avant d'être jugé. C'est lors de cette période de détention avant jugement que les conditions de détention n'ont en partie pas été respectées.

La prison genevoise de Champ-Dollon est depuis de nombreuses années confrontée à un problème de surpopulation carcérale. Plusieurs personnes, qui se plaignaient d'un manque d'espace individuel dans leur cellule, ont déjà obtenu gain de cause devant le Tribunal fédéral. **ATS**